

## COMPTE-RENDU REUNION DU VENDREDI 10 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le vendredi dix du mois de juillet à dix-neuf heures quinze, en application du III des articles L.283 à L.293 et R.131 à R.148 du code électoral, s'est réuni le conseil municipal de la commune d'Ids-Saint-Roch, dans le lieu habituel de ses séances.

**Etaients présents :** Mme FOURDRAINE, Mme LANDOUAR, Mr CHÉRY et dans l'ordre du tableau : Mme SARAZIN, Mr GILLET, Mr DÉsirÉ J-C, Mme PIPARD, Mr BAUDON, Mme LOGRE, Mr DÉsirÉ G. Mr ROBLAIN.

### **Arrivée retardée à 19h30 :**

- Carine SARAZIN, pouvoir donné à Julie LOGRE.
- Didier ROBLAIN.

**Secrétaire de séance :** Mme Nicole PIPARD

### **1) DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS EN VUE DE L'ÉLECTION SÉNATORIALE DU 27 SEPTEMBRE 2020**

Le bureau électoral est constitué du Maire, en tant que président, du secrétaire de séance, des 2 conseilles les plus âgés, Daniel CHÉRY et Caroline LANDOUAR, et des 2 conseillers les plus jeunes, Guillaume DÉsirÉ et Julie LOGRE.

- **Election du délégué titulaire :** déroulement du 1<sup>er</sup> tour de scrutin
  - a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : **ZÉRO**
  - b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : **DIX**
  - c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : **ZÉRO**
  - d. Nombre de suffrage blanc (art. L. 65 du code électoral) : **ZÉRO**
  - e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] : **DIX**
  - f. Majorité absolue : **SIX**

<b>SUFFRAGES OBTENUS</b>	
<b>NOM ET PRÉNOM</b>	<b>Nombre</b>
FOURDRAINE Marine	10

**Madame Martine FOURDRAINE** a été proclamée élue au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.

- **Election des trois délégués suppléants :** déroulement du 1<sup>er</sup> tour de scrutin
  - a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : **ZÉRO**
  - b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : **DIX**
  - c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : **ZÉRO**
  - d. Nombre de suffrage blanc (art. L. 65 du code électoral) : **ZÉRO**
  - e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] : **DIX**
  - f. Majorité absolue : **SIX**

<b>SUFFRAGES OBTENUS</b>	
<b>NOM ET PRÉNOM</b>	<b>Nombre</b>
DÉsirÉ Jean-Christophe	10
GILLET Christophe	10
BAUDON Thomas	10

**Messieurs Jean-Christophe DÉsirÉ, Christophe GILLET et Thomas BAUDON** ont été proclamés élus au 1<sup>er</sup> tour (ordre déterminé par l'âge) et ont déclaré accepter le mandat.

## **2) AVIS SUR LE RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS D'ENTRETIEN DES CHEMINS RURAUX ET VOIES COMMUNALES EN MITOYENNETÉ**

Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité des voix, Madame le Maire à finaliser et signer les conventions d'entretien des chemins ruraux et voies communales en mitoyenneté avec les communes d'Ineuil, Morlac, Saint-Pierre-Les-Bois et Touchay.

## **3) AVIS SUR L'ATTRIBUTION D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE « COVID 19 » AUX AGENTS COMMUNAUX**

Madame le Maire propose au Conseil municipal d'instaurer une prime exceptionnelle COVID 19, conformément à la réglementation, à hauteur de 250 €, afin de récompenser la mobilisation des quatre agents de la collectivité durant cette période de crise sanitaire, alors qu'ils ont assuré sans relâche la continuité des services publics et épaulé l'action des élus en faveur de la population locale.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide,

- à l'unanimité des voix, le principe de la proposition de Madame le Maire autorisant l'attribution d'une prime exceptionnelle à chacun des quatre agents de la collectivité,
- à la majorité des voix, le montant de 300 €, 3 votes (D. Chéry, N. Pipard, M. Fourdraine) en faveur de la somme de 250 €.

## **4) POINTS DES DOSSIERS EN COURS**

- Travaux éolien : Madame le Maire indique que la remise en état des chemins d'accès se poursuit, à la charge de la Ferme Eolienne de Ids SAS.

- Vandalisme : Madame le Maire indique que de nouveaux dépôts d'immondices ont été constatés sur l'espace en haut de la côte du Trait et que le volume à enlever est dorénavant conséquent. La plainte est en cours de mise à jour. MFo indique qu'une chaîne a été posée à l'entrée du terrain de façon à contenir les intrusions. L'évacuation des gravats et autres matériaux sera faite en lien avec les services du Smirtom. De même, elle indique qu'une partie des ardoises de la toiture d'un panneau d'affichage à Courty a été dégradée.

- Fauche des accotements : Madame le Maire informe qu'à la reprise du chantier, la faucheuse est tombée en panne ; de surcroît, le broyeur de haies étant lui aussi en panne. Compte tenu des réparations récurrentes et de l'ancienneté des machines, l'achat de nouveaux équipements est évoqué.

Le dossier mérite d'être réfléchi. Dans cette situation, l'engagement d'une entreprise pour la fauche des bas-côtés où la nécessité s'impose dès maintenant, a été validé.

## **5) QUESTIONS DIVERSES**

- MFo informe le Conseil municipal de la réunion d'installation du nouveau Conseil communautaire le 17 juillet, à Châteaumeillant, à 16 h.

- MFo indique que dans le cadre de sa délégation de fonctions, elle a signé un bail de location en faveur de la société GVB pour la location du logement communal n°1 à compter du 30/06.

**Affiché le 16 juillet 2020**

**Le Maire,  
Martine Fourdraine,**